

# LE PUBLICISTE.

NONIDI 9 Frimaire, an IX.

*30 novembre 1800.*



*Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.*

*Et avec le Feuilleton, 1 fr. 50 cent. de plus par trimestre pour les départemens. Ce Feuilleton contient l'annonce des spectacles, des détails sur les pièces nouvelles, les débuts des acteurs & des avis.*

*Les lois & arrêtes des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscript<sup>rs</sup>. sans augmentation de prix. S'adresser, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 425, butte des Moulins, à Paris.*

## TURQUIE.

*De Constantinople, le 16 octobre (24 vendémiaire).*

On renouvelle depuis quelques jours le bruit qu'il se négocie un nouveau traité d'armistice entre le grand-visir & le général Menou.

Les dernières lettres de Syrie portent que le grand-visir a appelé auprès de lui plusieurs pachas d'Asie, avec l'ordre d'amener le plus de troupes qu'ils pourroient.

## SUEDE.

*De Stockholm, le 8 novembre (19 brumaire).*

S. M. a ordonné au baron de Ehrenswärd, notre ambassadeur à Madrid, qui est de retour ici depuis quelque tems, de se rendre à Londres, à l'effet d'y demander satisfaction de la conduite tenue par les Anglais envers le bâtiment suédois avec lequel ils ont enlevé deux corvettes hollandaises dans la rade de Barcelonne. Il se mettra en route sous peu de jours.

## AUTRICHE.

*De Vienne, le 12 novembre (21 brumaire).*

La gazette de la cour publie aujourd'hui trois ou quatre pages de nouveaux détails sur les sacrifices volontaires que font les sujets de S. M. pour venir au secours de l'état, soit de leurs personnes, soit par des dons patriotiques en argent, particulièrement en Autriche, Styrie, Carinthie, &c.

On répand depuis deux jours le bruit que notre cour a fait proposer à l'empereur de Russie M. le comte de Westphalen, au lieu du prince d'Auersberg, en qualité d'ambassadeur de S. M. I. à ladite cour.

Les appointemens de M. le comte de Lekebach, ministre d'état, ont été fixés à 20 mille florins.

## PRUSSE.

*De Berlin, le 16 novembre (25 brumaire).*

Le roi a décidé que le monument destiné à la mémoire du grand Frédéric, seroit une statue équestre.

Notre cour & celle de Pétersbourg paroissent plus intimement liées que jamais, & l'on ne doute point que l'objet de cette liaison ne soit la garantie des puissances du Nord.

Parmi les officiers à la suite de l'ambassadeur français dans cette résidence, se trouve le citoyen Vendoul, officier de hussards, & neveu du célèbre Diderot.

## ALLEMAGNE.

*De Ratisbonne, le 19 novembre (28 brumaire).*

On se rappelle que l'électeur de Bavière avoit fait comprendre le clergé de Ratisbonne dans la contribution militaire, imposée à la Bavière, pour une somme d'environ 400 mille francs, à raison des terres qu'il possède dans la souveraineté de S. A. S. E. Le clergé en a porté des plaintes au conseil aulique de l'Empire à Vienne, qui, en vertu des recès de l'Empire, leur a donné gain de cause & a fait défenses à l'électeur d'exiger d'eux aucune contribution; mais on sait que les princes puissans de l'Allemagne sont assez dans l'usage de ne pas obtempérer aux sentences du conseil aulique: aussi, malgré le rescrit dont il s'agit, l'électeur vient, dit-on, de faire notifier au magistrat de Ratisbonne que les personnes qui demeurent dans cette ville & qui possèdent des propriétés sous sa souveraineté, aient à acquitter leur cote-part de la contribution exigée par l'armée française; faute de quoi, on emploiera contre elles les voies de rigueur, même celle de contrainte par corps.

*De Francfort, le 25 novembre (2 frimaire).*

D'après une convention conclue entre les généraux Augereau & Simbschen, l'armistice a été prolongé de six jours; en conséquence les hostilités ne commenceront entre leurs troupes que le 7 frimaire, jour où elles s'ouvriront également entre l'armée du général Moreau & celle de l'archiduc Jean. Le général Augereau prend les mesures les plus actives pour ouvrir la campagne avec succès. Pendant qu'une partie de son armée s'avance vers Wurtzbourg, l'autre partie est concentrée vis-à-vis d'Aschaffembourg, où elle doit passer le Mein pour s'avancer sur la rive droite de ce fleuve. M. de Simbschen se replie vers Bamberg, où il a reçu quelques renforts de la Bohême. De son côté, le général Klenau a fait un mouvement pour s'approcher de lui & le soutenir en cas de besoin.

Les armées françaises en Allemagne présentent une masse de troupes très-formidable. L'armée du Rhin, secondée sur sa droite par l'armée du général Augereau, & sur sa gauche par celle des Grisons, tient actuellement, depuis le Mein jusqu'à l'entrée du Tyrol, une ligne prête à s'avancer au premier signal. Elle est composée de douze divisions, fortes au moins de 100 mille hommes, & divisées en quatre grands corps, dont celui du général Lecourbe (divisions Molitor, Gudim & Montrichard) occupe la Haute-Souabe, la Haute-Bavière & l'entrée du Tyrol; celui commandé par le général en chef en personne (divisions Decaen, Bastoul & Leclerc), occupe les deux rives de l'Iser jusqu'à Landshut;

celui du général Grenier (divisions Ney, Legrand & Richemont), prend toute la rive gauche du Danube, jusque près de Passau, & la rive droite de ce fleuve jusqu'à l'embouchure de l'Altmühl; enfin celui du général Sainte-Susanne (divisions Laborde, Colaud & Souham), occupe le pays entre le Mein & le Danube, depuis Bamberg jusqu'à Eichstett.

On travaille avec tant d'activité à la démolition des trois forteresses, qu'elles seront entièrement rasées vers le milieu de ce mois. Les probabilités pour la reprise des hostilités ont beaucoup accéléré les travaux pour la démolition de ces places.

*De Bruchsal, le 25 novembre (2 frimaire).*

On a conduit de Philipsbourg à Rheinkausen, vis-à-vis de Spire, l'artillerie palatine qui se trouvoit dans cette forteresse, & elle devoit être transférée à Landau; mais, sur les représentations du gouvernement palatin, on en a suspendu le transport, en attendant la décision du gouvernement français. Les palatins se fondent sur ce que, lors de la reddition de Manheim au général Pichegru, le 21 octobre 1795, il fut dit dans la capitulation que l'artillerie & les munitions qui se trouvoient à Manheim seroient rendues à l'électeur, à la paix. Cette artillerie fut depuis, transportée par les autrichiens à Philipsbourg, où elle s'est trouvée à la prise de cette place. On en continue la démolition avec beaucoup d'activité; il ne se passe pas de jour sans que nous entendions éclater les ruines.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Paris, le 8 frimaire.*

La rupture des négociations de Lunéville n'est plus un mystère pour personne, quoique tous ignorent les raisons précises qui l'ont commandée. Voilà, depuis quatre ans, le troisième congrès qui trompe nos espérances: la seule qui nous reste est celle de vaincre; nos braves y sont accoutumés; mais l'humanité n'en pleure pas moins sur leurs succès. Dieu sait combien les *journaliers* vont accuser Thugot & l'Autriche! Il seroit peut-être plus vrai d'accuser les Anglais, & plus politique de se taire. Nous sommes trop forts pour accuser & nous plaindre; nous avons contre nous le dépit & la mauvaise foi, & pour nous la justice & la victoire; puissent-elles nous donner bientôt la paix! C'est, nous n'en doutons pas, l'objet le plus important des travaux du gouvernement, comme le plus ardent de tous nos vœux.

— Un physicien voulant expliquer pourquoi les caves sont plus chaudes en hiver qu'en été, dit que cela venoit peut-être de telle cause, peut-être de telle autre, & peut-être aussi de ce que cela n'est pas vrai. Voilà l'histoire des *journalistes*.

On a remarqué que, plus ils devenoient circonspects, plus ils recevoient de démentis. A cette remarque Sancho-Panço auroit ajouté ce proverbe: *Qui choisit prend souvent le pire*. Mais ici le bon sens de Sancho seroit en défaut.

Nous ressemblons quelquefois aux idoles du psalmiste, & quelquefois aux roseaux de la fable.

On se met l'esprit à la torture pour deviner tel événement; ce n'est pas assez: il faut souvent mettre la langue en pièces pour le dire.

Le mot *partir* est depuis trois jours dans toutes les bouches, & conjuré sur tous les tems. Sait-on bien ce qu'il signifie?

— Quelques personnes ayant vu, dans les journaux étrangers, des copies de traités conclus par le général Augereau avec plusieurs princes de la rive droite du Rhin, & n'en

voyant point faire mention dans le journal officiel, ont élevé des doutes sur la sincérité des actes produits par les gazettes allemandes. Nous nous sommes rendus certains que le général Augereau étoit autorisé à traiter avec ces princes, qu'il a traité en effet, & que ses conventions avec eux ont été pleinement approuvées par le gouvernement. (*Jour. officiel*).

— On assure qu'il existe un procès scandaleux entre madame veuve Marmontel & le libraire de son mari. Je dis scandaleux pour le libraire; s'il est vrai qu'après s'être enrichi en vendant les ouvrages du défunt, il prétende encore dépouiller les enfans de leur presque seul héritage. Les libraires ont trop souvent eu barre sur les auteurs, ne seroit-il donc pas possible de donner la revanche à ceux-ci? Mais il faudroit pour cela qu'ils fussent ou plus riches, ou plus fiers: *ad turpia cogit egestas*. Pour un riche Voltaire, qui laisse les libraires se morfondre dans son anti-chambre, que d'infortunés d'Allainval sont forcés, par l'inexorable besoin, d'aller solliciter un dîner chez leurs libraires!

— Le citoyen J. B. Fontaine, tabletier, âgé de 61 ans, & demeurant rue de la Tixeranderie, a été mordu hier aux deux bras & à la cuisse droite par un loup qu'un nommé Maruet, demeurant rue de la Mortellerie, promène de ville en ville & de foire en foire. Les morsures sont très-graves. Le blessé est à l'hospice, & le loup a été assommé par les spectateurs.

— Un employé, nommé Portalis, qui n'a rien de commun avec les enfans du conseiller d'état de ce nom, se brûla hier la cervelle, rue de Lesdiguières, n°. 5. Les motifs ne sont pas connus.

— Le 28 brumaire, à dix heures du soir, le cit. Audrein, ex-conventionnel & évêque constitutionnel du Finistère, allant de Quimper à Morlaix, fut assasié par des brigands qui ne firent aucun mal aux personnes qui étoient avec lui. Son corps fut ramené à Quimper, où il a été enterré avec pompe. Le préfet, les autorités civiles & militaires, & le peuple en foule assisterent à ses obsèques.

— On se propose d'établir à Bordeaux des soupes économiques à l'instar & sur le modèle de celles de Paris.

— L'installation du tribunal d'appel fut faite à Liege le 12 brumaire, avec la plus imposante solennité. Les différens discours qui furent prononcés à cette occasion, soit par le préfet, soit par le président, soit par le commissaire du gouvernement, offrent également la touchante expression de l'amour des loix & d'un zèle inalterable dans leur exécution.

— C'est à tort qu'on a répandu le bruit que le mal d'Espagne s'étoit communiqué à Amsterdam. Les lectures de cette ville attestent que la mortalité n'y est pas plus grande cette année que les précédentes.

— On apprend par des lettres particulières de Hambourg, & de la Haye, que tout annonce une rupture complète entre la Russie & l'Angleterre. Environ 160 bâtimens chargés de grains pour le compte des anglais étoient prêts à partir de différens ports du Nord pour leur destination, lorsque l'empereur Paul I<sup>er</sup>. a donné l'ordre d'en arrêter l'expédition: on ajoûte qu'il a fait en même tems mettre le séquestre sur les établissemens & les propriétés que les anglais ont en Russie. On ne peut s'empêcher de croire que ces dispositions ne rendent les anglais plus dociles à des propositions d'accordement.

On attribue à cette nouvelle la hausse qui a eu lieu hier dans les effets publics.

— Le riz est augmenté de cent pour cent à Hambourg, dans l'espace de quinze jours : cette augmentation est attribuée aux primes que l'Angleterre accorde à l'introduction de cette denrée dans ses ports.

— Les mêmes lettres nous apprennent que les anglais ont pris l'isle de Curaçao, & Victor Hugues qui s'y rendoit de la Guadeloupe. Il faut en attendre la confirmation pour y croire.

— L'affaire de Fossano n'a pas été aussi sérieuse qu'on l'avoit cru ; elle s'est bornée à l'expulsion d'une vingtaine de brigands qui s'étoient réfugiés dans une maison de campagne. Cinq ont été faits prisonniers.

#### V A R I É T É S .

Le successeur & l'héritier des Dorat & des Pezai, le citoyen Vigée, vient de recueillir, dans un volume, différentes piéces déjà connues ; déjà laes dans plusieurs sociétés, & que la plupart de nos jolies femmes savoient déjà par cœur. Parmi ces piéces, on distinguera toujours 1°. *Mes Conventions*, épître charmante, pleine de grace & de philosophie, dans laquelle l'auteur, sous prétexte d'arrangemens pris avec sa maîtresse, fait la critique la plus ingénieuse de nos modes, de nos bals, de nos travers & de nos jeunes gens ... 2°. *L'Épître à la Mort*, non moins philosophique, & chose étrange, très-gaie sans inconvenance. Il s'adresse à la Mort :

Lorsque l'airain retentissant  
Sonnera mon heure dernière,  
Viens me trouver, mais sans façon,  
Mais sans avis préliminaire,  
Sur tout point de triste émissaire  
Qui puisse troubler ma raison ;  
Je sais très bien ce d'ordinaire  
Tu traites par ambassadeur,  
C'est la fièvre, c'est la douleur,  
Qui doivent entamer l'affaire ;  
Mais au jour indiqué pour moi,  
Marche sans train & sans escorte,  
Si ces dames sont avec toi,  
Laisse ces dames à la porte.

Nous savons bien qu'à la veille de sa mort, Caton eût préféré la lecture du *Phédon* à celle des ouvrages de Dorat-Vigée. Mais n'ayant ni l'honneur ni la prétention de ressembler aux Catons anciens & modernes, nous avouons avec bonhomie que l'épître à la Mort, de celui-ci, nous a fait plus de plaisir, & nous a paru non moins philosophique que la dissertation savante du philosophe grec. Ce recueil agréable se vend chez Louis, rue Saint-Severin, n°. 110.

#### L I T T É R A T U R E .

*HISTOIRE DES SUISSES*, traduite de l'allemand de Jean MULLER, continuée par P. H. MALLET, tome X, & premier de la continuation. A Lausanne, chez Henri Vincent, imprimeur-libraire.

L'Histoire des Suisses par J. Muller a eu le plus grand succès en Allemagne. Elle est remarquable par l'étendue & la profondeur des recherches, par l'exactitude des faits, par l'énergie & la précision du style. On a appelé l'auteur le Tacite de l'Allemagne. Nous n'avons garde de contester cet éloge ; nous dirons seulement que Tacite n'auroit vraisemblablement pas écrit une histoire si volumineuse ; mais ce défaut, si c'en est un, est celui de presque toutes les histoires modernes. M. Muller, qui est Suisse, a écrit

plus particulièrement pour ses compatriotes, & les Suisses sont trop attachés à leur pays pour ne pas s'intéresser aux détails de leur histoire.

Cet ouvrage a fait la réputation & la fortune de l'auteur. Il a été appelé à Vienne, où il a joui de la confiance du baron du Thugut, qui l'employoit dans la chancellerie. Depuis la retraite de ce ministre, les papiers publics ont annoncé, ce nous semble, que M. Muller avoit été nommé bibliothécaire de la cour ; le public y gagnera. La meilleure manière d'honorer & d'encourager les gens de lettres & les savans, c'est d'attacher les récompenses à des places, où ils peuvent exercer leurs talens & leur génie d'une manière utile à leur gloire & au progrès des lumières.

M. Muller n'a publié qu'une partie de l'histoire des Suisses ; il s'est arrêté au milieu du 15°. siècle. Nous en avons en notre langue une traduction en neuf volumes in-12. La continuation de l'original étoit attendue, avec impatience, en Allemagne & en Suisse ; mais en voyant l'auteur arraché aux travaux littéraires par des occupations politiques, on regardoit cette continuation comme fort éloignée.

Un homme de lettre, d'un mérite distingué & d'une réputation déjà faite dans le genre de l'histoire, a entrepris de reprendre l'ouvrage de M. Muller au point où il l'a laissé, & d'en écrire la suite jusqu'à la déplorable révolution qui vient de bouleverser ce pays, naguères si heureux & si paisible.

Cet homme de lettre est M. Mallet, de Genève, ci-devant professeur d'histoire dans sa patrie, plus anciennement appelé à Copenhague pour coopérer à l'éducation du roi de Danemarck, & depuis les troubles qui ont agité Genève, retiré à Rolle, en Suisse, où il tâche de se consoler, par l'étude & la philosophie, des maux que les passions & la foie causent à l'espèce humaine.

Pendant son séjour à Copenhague, M. Mallet a profité des secours qu'il avoit à sa portée pour écrire son *Histoire de Danemarck*, l'une des meilleures histoires générales qui existent. Elle n'a que six volumes in-12 ; & les deux premiers sont consacrés à des recherches aussi curieuses qu'intéressantes, sur l'histoire mythologique des peuples du Nord. C'est M. Mallet que nous devons la connaissance de la religion d'Odin & de la poésie de Scandinaves ; d'après l'*Edda*, livre qui n'étoit connu que des érudits, & qui contient des choses dignes de l'attention des philosophes & des gens de goût.

M. Mallet a publié quelques autres ouvrages qui n'ont bes. in que d'être lus pour ajouter de nouveaux titres à sa réputation littéraire. Il s'est proposé d'achever l'*Histoire de Suisse*, en deux volumes. Nous annonçons le premier, qui répond à l'idée qu'on devoit s'en faire. On y trouve un choix heureux dans les faits, de la clarté dans la narration, un style exact & pur, des sentimens élevés, des réflexions sages. Il trace, avec énergie, le triste tableau des guerres civiles qui déchirèrent la Suisse à cette époque ; il peint, avec un pinceau sévère, les fureurs de l'esprit de parti, les machiavéliques détours de la politique sombre de Louis XI, l'orgueil & l'ambition de Charles-Téméraire ; & après nous avoir fait admirer les mœurs simples & l'intrépide énergie des Suisses, triomphant des Autrichiens, des Français & des Bourguignons, il ne dissimule pas l'ivresse que leurs causerent tant de victoires, & déplore l'égarément qui les fit sortir de leurs heurteuses montagnes pour se mêler de querelles étrangères, & pour servir & combattre tour-à-tour en Italie l'ambition des rois de France.

La querelle sanglante de Zurich & de Schwitz, l'acharnement qui caractérise ces troubles civils, forment le sujet du commencement de cet ouvrage. L'auteur, sans entrer dans des détails minutieux, n'oublie aucun des événemens qui peuvent exciter l'intérêt & faire connoître les mœurs ; il console ses contemporains, en leur rappelant que presque dans tous les tems on a vu les hommes agités par les mêmes passions dont les Suisses ont été, ainsi que nous, jonnés & victimes. Il nous montre les ambitieux sacrifiant le bien public à leur intérêt, les rois & les nobles se réunissant pour détruire la démocratie dans son berceau, & les démocrates humiliant par des victoires multiples l'orgueil de leurs ennemis, sortant bientôt des bornes de la sagesse, & à peine devenus libres, menaçant & opprimant la liberté des autres pays.

Il est impossible de ne pas ressentir une partie de l'enthousiasme qu'éprouverent ces républicains, lorsque l'historien nous peint le courage de quatre mille Suisses arrêtant à Saint-Jacques trente mille Français, & préférant, en Spartiates, la mort à la retraite. Le mépris qu'ils prodiguèrent à dix mille s'échappés seuls à ce carnage, rappelle la magnanimité des Romains. On n'est point étonné que cette défaite, plus illustre qu'une victoire, leur ait valu une paix honorable, le respect de l'Europe, l'admiration de leurs ennemis, & l'alliance de la France. Lorsque l'histoire est bien écrite, elle offre un intérêt dramatique d'autant plus vif qu'il n'est point mêlé d'illusion.

La faiblesse du duc Sigismond qui vend l'Alsace au duc de Bourgogne, la tyrannie d'Hagorbach, ses cruautés, son châtement, l'ass-

rogante présomption de Charles-le-Téméraire, la violence de ses menaces, la hauteur de ses refus, le pompe de sa cour, le contraste de son faste avec la simplicité helvétique, son mépris pour ses vertueux ennemis, son manque de foi, le massacre de Granson, l'obstination de ses dédains qui lui font croire que les Suisses lui rendent les armes au moment où ils se jettent à genoux pour demander au ciel la victoire & la liberté, attachent, animent, enflamment le lecteur pour la cause républicaine & le conduisent rapidement au dénouement de cette tragédie. Il voit avec plaisir l'ambitieux Charles perdre à Granson ses trésors, à Morat ses troupes, & à Dijon une vie qui n'avoit été employée qu'à ensanglanter la terre. Le style simple & noble de M. Mallet est quelquefois mêlé de passages d'anciennes chroniques, qui, par leur naïve énergie, jette une agréable variété dans sa narration. L'auteur rend ensuite un compte très-intéressant de la politique des Suisses lorsqu'ils portèrent leurs armes en Italie & en France; & après avoir fait ainsi admirer la Suisse à l'époque orageuse de sa gloire, il annonce que, dans le volume suivant, il nous fera étudier leurs loix, aimer leurs mœurs, & envier sans doute leur sagesse. Ceux qui liront ce volume, ne pourroient qu'applaudir à ce début de l'auteur, & l'encourageront à poursuivre sa carrière.

T R I B U N A T.

*Séance du 8 frimaire.*

Après la lecture du procès-verbal & de la correspondance, qui contient l'hommage de divers ouvrages, Labrousse fait un rapport sur le projet de loi relatif aux archives. La commission dont il est l'organe a trouvé le projet bon en lui-même, conforme aux principes, & sans dangers dans ses conséquences; mais elle y a remarqué des omissions. Le projet parle des pièces qui devront être déposées aux archives, nul doute que le dépôt des pièces qu'il indique ne doive être fait; mais il est d'autres pièces dont le projet ne parle pas, & dont néanmoins le dépôt peut devenir nécessaire: les pièces, par exemple, que le sénat conservateur, le corps législatif ou le tribunal jugeroient devoir être déposées. Ce droit lui paroît indispensable pour la dignité de ces autorités & pour la garantie de la liberté.

Par un arrêté des consuls, l'archiviste est mis sous l'autorité immédiate du premier consul; il est nommé & révocable par lui. Cela doit être; mais l'arrêté ne dit pas s'il sera nommé à volonté, à tems ou à vie; s'il sera révocable à volonté, ou seulement pour forfaiture. Cependant l'indépendance nécessaire à l'archiviste veut que tous ces cas soient prévus & consacrés par une loi.

Le même arrêté fixe le traitement de l'archiviste; ce traitement est convenable, mais toute dépense doit être consentie par une loi.

Cependant, comme il s'agit non de défauts dans le projet, mais de dispositions nouvelles que l'on pourra proposer, Labrousse propose d'approuver le projet.

Son rapport sera imprimé: la discussion est ajournée.

Chaubaud (de l'Allier), au nom d'une commission spéciale, propose d'adopter, comme utile & juste dans tous ses points, le projet de loi concernant les jugemens arbitraux obtenus par les communes, au sujets des forêts prétendues nationales.

Ce rapport sera imprimé. La discussion est ajournée.

On reprend la discussion du projet relatif à l'intérêt du cautionnement des receveurs publics.

Laussat, qui le défend, fait voir que ce projet n'a rien de commun ni avec les abus dont on a parlé hier, & dont lui aussi eût désiré les réformes, ni avec l'intérêt légal.

A-t-on nuï au crédit public, quand on a fixé à cinq pour cent l'intérêt du cautionnement des notaires & autres? Ces citoyens aussi n'étoient-ils pas dignes de quelque sollicitude? Sous l'ancien régime, ceux qui fournissoient des cautionnements ne recevoient que quatre & demi, tandis que l'intérêt légal, étoit de cinq & celui du commerce de six pour cent. Enfin, il n'y a pas de manque de foi, puisque la loi dit que cet intérêt sera fixé tous les ans.

La discussion est fermée. Le tribunal émet son vœu en faveur du projet, à la majorité de 66 voix contre 23. Dieudonné, Fabre & Laussat porteront ce vœu au corps législatif.

Lehardy fait un rapport sur la motion d'ordre de Parent-Réal. Ce dernier avoit demandé la suppression du scrutin d'indication: le rapporteur montre qu'il n'y auroit à le supprimer que des inconvéniens & point d'avantages. Quant à la deuxième proposition de Parent-Réal, tendant à ce que le tribunal motive ses présentations de candidats, le rapporteur soutient que si cela est loisible au premier consul, une pareille méthode offriroit les plus graves dangers dans le sein d'une assemblée nombreuse, délibérante & publique. Il faudroit donc discuter le mérite des candidats, ouvrir un vaste champ à la censure & aux passions; & si l'on citoit contre un candidat un seul fait défavorable, le tribunal ne pourroit ni retirer son choix, ni le motiver honorablement.

Personne ne demandant la parole, le tribunal, sur la proposition du rapporteur, décide qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

C O R P S L É G I S L A T I F.

*Séance du 8 frimaire.*

Cette séance est consacrée à un nouveau scrutin pour la présentation d'un candidat au sénat. Le nombre des votans étoit de 240, mais aucun des citoyens désignés n'obtient la majorité absolue des suffrages. Ceux qui ont obtenu le plus de voix sont Dedelay-d'Agier & Grégoire. Il sera en conséquence procédé demain à un scrutin de ballottage entr'eux.

*Bourse du 8 frimaire.*

Rente provis., 22 fr. 75 c. — Piers consol., 53 fr. 80 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 1 fr. 60 c. — Bons d'arrérage, 86 f. 25 c. — Bons pour l'an 8, 94 fr. 88 cent. — Syndicat, 85 fr. 00 c. — Coupures, 85 fr. 00 c.

*Cartes hydrographiques* dressées au dépôt général des cartes, plans & journaux de la marine & des colonies, pour le service des vaisseaux de la république française; publiées par ordre du gouvernement.

Carte générale de la mer Rouge, en trois feuilles de grand aigle; dressée d'après les observations faites en 1787 sur la frégate la *Vénus*, par le citoyen Roilli, vice-amiral; chaque feuille, 3 fr. 9 fr.

Carte du golfe de Suez, d'après les mêmes observations; par le même, 1 fr. 80 cent.

Carte de la partie méridionale de la presqu'île de l'Inde, qui comprend l'île de Ceylan; mêmes observations, 1 fr. 50 c.

Carte des côtes de Guzarat, de Coucan & de Canara, depuis Mahé jusqu'au golfe de Cabare; *idem*, 1 fr. 50 c.

Cartes des côtes de la Cochinchine, depuis la baie de Saigon, jusqu'à la baie de Beuil, 5 feuilles, 4 fr. 50 c.

Plan du port de Candie & de la rivière de Saigon, située à la côte de Thiampa, 1 fr. 50 c.

Carte d'une partie de la mer de la Chine, depuis Camboje jusqu'à Canton, 1 fr. 50 c.

Plan de la baie de Manille & de ses environs, 1 fr.

A Paris, à l'entrepôt général des cartes de la marine, chez Dezaudche, géographe, rue des Noyers, n°. 53.